



ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME

Siège social : 10 rue des Gaudines - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME

Siège social : 10 rue des Gaudines - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'administration de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SIGNALISATION MARITIME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Secrétaire Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Secrétaire Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mai 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel ZAHRI

Associé



Comptes annuels

Association Internationale de Signalisation
Maritime

31/12/2023

Ce document contient 24 pages





Association Internationale de Signalisation Maritime

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5
1	<i>Annexe</i>	7
1.1	Annexe aux comptes annuels	8

Association Internationale de Signalisation Maritime

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	94 337	92 237	2 099	4 119
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	94 337	92 237	2 099	4 119
	Immobilisations corporelles	Terrains	240 551		240 551	240 551
		Constructions	1 167 138	343 336	823 802	850 549
		Inst.techniques, mat.out.industriels	1 922 842	1 565 911	356 930	452 377
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL	3 330 532	1 909 247	1 421 285	1 543 479	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	37 256		37 256	36 610	
	TOTAL	37 256		37 256	36 610	
	Total I	3 462 126	2 001 485	1 460 641	1 584 209	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 068		10 068	211 266
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	84 008		84 008	10 464
		TOTAL	94 076		94 076	221 730
	Divers	Valeurs mobilières de placement	3 313 836		3 313 836	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		1 959 261		1 959 261	4 553 152	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		43 126		43 126	42 882	
	Total II	5 410 301		5 410 301	4 817 766	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	8 872 427	2 001 485	6 870 942	6 401 975	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Association Internationale de Signalisation Maritime

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 974 781	3 712 585
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	300 000	300 000
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	-614 366	-614 366	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	280 172	262 196	
Situation nette (sous-total)	3 940 587	3 660 415	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	594 363	625 952	
Provisions réglementées			
Total I	4 534 950	4 286 367	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	454 750	429 010
Total II	454 750	429 010	
Provisions	Provisions pour risques	177 298	177 298
	Provisions pour charges	697 228	593 611
	Total III	874 526	770 909
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 540	73 559
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	340 632	287 926
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 441	14 063
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	567 100	540 140	
Total IV	1 006 714	915 689	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	6 870 942	6 401 975	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Association Internationale de Signalisation Maritime

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 634 159	2 462 871
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	11 976	11 053
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	69 360	75 141
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	453 963	8 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		1 059 921
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	728 977	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	102 838	138 363	
Utilisations des fonds dédiés	101 498	10 424	
Autres produits	2 823	473	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 105 598	3 766 248
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 616 731	1 116 304
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	172 939	167 180
	Salaires et traitements	1 218 558	1 159 844
	Charges sociales	571 916	557 361
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	141 084	152 331
	Dotations aux provisions	103 617	182 203
	Reports en fonds dédiés	127 239	198 565
	Autres charges		1 045
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 952 086	3 534 837
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	153 511	231 410

Association Internationale de Signalisation Maritime

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	111 494	21 622
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	818	351
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	112 312	21 974
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	410	623
	Différences négatives de change	2 015	6 560
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	2 425	7 184
2. Résultat financier (III-IV)		109 886	14 790
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		263 398	246 201
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	31 589	31 589
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	31 589	31 589
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		12 842
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		12 842
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		31 589	18 746
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		14 815	2 751
Total des produits (I + III + V)		4 249 499	3 819 811
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 969 327	3 557 615
EXCÉDENT OU DÉFICIT		280 172	262 196
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		1 818 430	1 064 500
Bénévolat			
Total		1 818 430	1 064 500
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		1 818 430	1 064 500
Personnel bénévole			
Total		1 818 430	1 064 500

Annexe





KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Internationale de Signalisation Maritime

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Montants exprimés en EUR

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Ce rapport contient 17 pages

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
3	Description des moyens mis en œuvre	3
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	4
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	4
5	Principes et méthodes comptables	5
5.1	Principes généraux	5
5.1.1	Changement de méthode comptable	5
5.1.2	Changements d'estimation	5
5.1.3	Corrections d'erreurs	5
5.1.4	Changements de présentation	5
5.2	Principales méthodes comptables	5
6	Informations relatives aux postes du bilan	6
6.1	Actif immobilisé	6
6.1.1	Etat de l'actif immobilisé brut	6
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
6.1.3	Immobilisations incorporelles	6
6.1.4	Immobilisations corporelles	7
6.1.5	Immobilisations financières	8
6.2	Actif circulant	8
6.2.1	Créances	8
6.2.2	Produits à recevoir	8
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	9
6.2.4	Charges constatées d'avance	9
6.3	Fonds propres	9
6.3.1	Tableau de variation des fonds propres	9
6.3.2	Réserves pour projet associatif	9
6.3.3	Subventions d'investissement	10
6.4	Fonds reportés et dédiés	10



6.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	11
6.5.1	Provisions pour risques et charges	11
6.5.2	Engagements de retraite et avantages assimilés	11
6.6	Dettes	12
6.6.1	Etat des dettes	12
6.6.2	Charges à payer	12
6.6.3	Produits constatés d'avance	12
7	Informations relatives au Compte de résultat	13
7.1	Produits d'exploitation	13
7.2	Produits financiers	13
7.3	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	13
8	Autres informations	15
8.1	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	15
8.2	Information relative à la rémunération des dirigeants	15
8.3	Informations relatives à l'effectif	15
8.4	Honoraires du commissaire aux comptes	15
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	16
9.1	Engagements hors bilan	16
9.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	16

1 Objet social

Le but de l'AIMS est de veiller à ce que les mouvements des navires soient sûrs, économiques et efficaces, par l'amélioration et l'harmonisation des aides à la navigation maritime mondiales.

Le périmètre de l'activité est international.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour atteindre ce but, l'AIMS :

- Elabore une coopération internationale ;
- Rassemble et diffuse des informations sur les activités des membres ;
- Rédige et publie des normes, recommandations, guides, manuels et tous autres documents nécessaires ;
- Constitue des commissions, groupes de travail ou autres entités nécessaires à l'étude de questions spécifiques et ;
- Organise des conférences, symposiums, séminaires, ateliers ou autres manifestations en rapport avec ses travaux.

Depuis sa création en 2012, l'académie mondiale de l'AIMS contribue au renforcement des capacités par la formation du personnel responsable des aides à la navigation maritime.

3 Description des moyens mis en œuvre

L'AIMS est principalement financée par des contributions, des subventions et des dons tels que prévus par la loi.



4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2023 a été marqué par la conférence au Brésil qui a lieu tous les 4 ans. Les dépenses réalisées sur l'exercice s'élèvent à 251 K€, une réserve pour projet avait été constituée les années précédentes et sera reprise lors de l'affectation du résultat 2023 votée en AG.

Situation en Ukraine : cette situation n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes 2023 et la situation financière de l'AIMS. Les membres industriels restent actifs, notamment via le biais de visio conférences et les formations ont été maintenues avec l'Académie. Par ailleurs, un « Recovery Disaster Fund » avait été créé en 2022 par le Conseil 75 dans le but d'aider les États côtiers frappés par une catastrophe à rétablir et à renforcer leur capacité à assurer la sécurité de la navigation dans leur zone de responsabilité.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Au 10 avril 2024, l'AIMS a obtenu 28 ratifications sur 30 de la convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.1.2 Changements d'estimation

L'Association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact dans les comptes.

5.1.3 Corrections d'erreurs

L'Association n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.1.4 Changements de présentation

L'Association a procédé aux changements de présentation suivants :

Les « dons manuels » ont été reclassés selon la nature des financeurs :

- Les subventions des pays sont comptabilisées en « Concours publics et subventions d'exploitations » et non plus en « Dons manuels » ;
- Les contributions financières d'autres organismes sont comptabilisées en « Contributions financières » et non plus en « Dons manuels ».

5.2 Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les financements octroyés par l'association sont comptabilisés sur la base du budget voté, ajusté des demandes de financements réelles.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé brut

Situations et mouvements	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Autres immobilisations incorporelles	94 337			94 337
Total Immobilisations incorporelles	94 337	-	-	94 337
Terrains	240 551			240 551
Constructions	1 167 138			1 167 138
Install. techniques, matériel, outillage	1 925 309	16 870	19 338	1 922 842
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Total Immobilisations corporelles	3 332 999	16 870	19 338	3 330 532
Total	3 427 336	16 870	19 338	3 424 869

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Autres immobilisations incorporelles	90 218	2 020		92 237
Total Immobilisations incorporelles	90 218	2 020	-	92 237
Terrains	-			-
Constructions	316 589	26 747		343 336
Install. techniques, matériel, outillage	1 472 931	112 318	19 338	1 565 911
Total Immobilisations corporelles	1 789 520	139 065	19 338	1 909 247
Total	1 879 738	141 084	19 338	2 001 485

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



6.1.3.1 Principaux mouvements

Néant.

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat. Les logiciels et le site internet sont amortis sur 3 à 5 ans.

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les acquisitions de l'exercice concernent de l'électroménager, une structure avec impression servant de fonds pour les visioconférences, et du matériel informatique. Les cessions de l'exercice concernent la sortie d'une voiture qui a été remplacée en 2023 par un leasing.

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Gros-œuvre : 60 ans,
- Façade étanchéité : 30 ans,
- IGT : 20 ans,
- Agencements et installations : 10 à 20 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel de bureau : 5 ans,
- Electroménagers : 5 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Installations téléphone : 10 ans.

6.1.4.3 Dépréciations

La dépréciation concernant l'agencement des immobilisations pour 30 000 € a été maintenue au cours de l'exercice.

6.1.5 Immobilisations financières

Situations et mouvements	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Participations	-			-
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts et autres immobilisations financières	36 611	645		37 256
Total Immobilisations financières	36 611	645	-	37 256
Total	36 611	645	-	37 256

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant	137 202	137 202	
Créances clients et comptes rattachés	10 068	10 068	
Autres créances	84 008	84 008	
Charges constatées d'avance	43 126	43 126	
Total	137 202	137 202	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 156 375 € et correspondent :

- Aux intérêts courus sur livrets et CAT pour 72 367 € ;
- A des subventions à recevoir pour 68 000 € ;
- Au remboursement de l'excédent de versement de taxe sur les salaires pour 7 433 € ;
- A des débiteurs divers pour 8 518 €.

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il apparaît une perte probable sur les placements financiers.

Les sommes collectées auprès des membres ne donnent pas lieu, en règle générale, à un décaissement immédiat. Elles sont donc placées sur les supports suivants :

- Livret A,
- Compte sur livret,
- Comptes à termes.

6.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 43 126 € au 31 décembre 2023. Elles correspondent à des charges d'exploitation.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Situations et mouvements	31/12/2022		+	-	31/12/2023
Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	3 712 585	262 196			3 974 781
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves pour projet associatif	300 000				300 000
Report à nouveau	- 614 366				- 614 366
Excédent ou déficit de l'exercice	262 196	- 262 196	280 172		280 172
Situation nette	3 660 414	-	280 172	-	3 940 587
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	625 952			31 589	594 363
Provisions réglementées	-				-
Total	4 286 366	-	280 172	31 589	4 534 950

6.3.2 Réserves pour projet associatif

Une des activités de l'AIMS est l'organisation des Conférences, Symposiums, séminaires, ateliers ou autres manifestations en rapport avec ses travaux.

Dans ce cadre, l'AIMS a eu en partie à sa charge l'organisation de la Conférence qui a lieu tous les 4 ans, réalisée en 2023. Les dépenses réalisées sur l'exercice s'élèvent à 251 K€.

Compte tenu des coûts significatifs relatifs à cet évènement, une Réserve pour projet associatif avait été constituée. Dans le cas de l'AIMS, une quote-part de l'excédent dégagé pendant les exercices 2020 et 2021 a fait l'objet d'une affectation dans un compte « Réserve pour projet associatif » par voie d'approbation du Conseil. Les fonds ainsi mis en réserve seront repris lors de l'affectation du résultat 2023 par décision du Conseil.

6.3.3 Subventions d'investissement

Situations et mouvements	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Rubriques				
Montant nominal :	1 000 000			1 000 000
Quotes-parts virées au résultat :	- 374 048	- 31 589		- 405 637
Montant net en fonds propres	625 952	- 31 589	-	594 363

6.4 Fonds reportés et dédiés

Nature du projet et caractéristiques	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice	
				Montant total	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation					
Fonds dédiés Singapore	1 023	1 989		3 012	
Fonds dédiés Corée	644	251		895	
Fonds dédiés Malaisie	6 310	125 000		131 310	
Disaster Recovery Fund	32 400		3 133	29 267	
Contributions financières d'autres organismes					
Fonds dédiés IFAN	33 976		11 890	22 086	
Fonds dédiés WWA / France / Trinity House / JANA	346 771		78 592	268 179	
Fonds dédiés IMO	7 884		7 884	-	
Ressources liées à la générosité du public					
Total	429 008	127 240	101 499	454 750	-

6.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

6.5.1 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	31/12/2022	+	-	31/12/2023
Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques d'emploi	-			-
Autres provisions pour risques	177 298			177 298
Provisions pour pensions et obligations similaires	139 730	44 324		184 055
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	453 881	59 293		513 174
Total provisions pour risques et charges	770 907	103 617	-	874 526

Une provision pour litiges a été maintenue au 31.12.2023 pour 177 298 €.

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour indemnités de départ. Une provision pour indemnité de départ est calculée pour l'ensemble du personnel (sauf clause contraire prévue au contrat de travail). Cette provision est fonction de l'ancienneté et correspond à 0,5 mois de salaire par année d'ancienneté. Au 31 décembre 2023, le montant des provisions s'élève à 513 174 € au titre des indemnités et des charges sociales.

6.5.2 Engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 184 055 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) et d'une actualisation au taux de 3,34%.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

6.6 **Dettes**

6.6.1 *Etat des dettes*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	95 540	95 540		
Dettes fiscales et sociales	340 632	340 632		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	3 441	3 441		
Produits constatés d'avance	567 100	567 100		
Total	1 006 714	1 006 714	-	-

6.6.2 *Charges à payer*

Charges à payer	Montant brut
Factures non parvenues	34 583
Dettes fiscales et sociales (correspondant à la provision pour congés payés)	179 769
Autres dettes fiscales et sociales	14 815
Total	229 168

6.6.3 *Produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 567 100 € et correspondent aux cotisations des membres 2024. En effet, l'appel aux cotisations de 2024 est réalisé en 2023. L'association enregistre en produits constatés d'avance les encaissements de ces cotisations reçues pour 2024.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits d'exploitation

Montants	2023	2022
Cotisations	2 634 159	2 462 871
Ventes de biens et services	81 336	86 194
Dons manuels	-	1 059 921
Concours publics et subventions d'exploitation	453 963	8 000
Contributions financières	728 977	-
Reprises de provisions et transferts de charges	102 838	138 363
Utilisations des fonds dédiés	101 498	10 424
Autres produits	2 823	473
Total	4 105 598	3 766 248

Le fait générateur retenu pour la comptabilisation des cotisations en produit est l'encaissement.

Pour mémoire, l'association a procédé aux changements de présentation suivants : les « dons manuels » ont été reclassés selon la nature des financeurs :

- Les subventions des pays sont comptabilisées en « Concours publics et subventions d'exploitations » et non plus en « Dons manuels » ;
- Les contributions financières d'autres organismes sont comptabilisées en « Contributions financières » et non plus en « Dons manuels ».

7.2 Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 112 312 € au 31 décembre 2023 et correspondent aux rémunérations des comptes sur livret, contrats de capitalisation, et des comptes à termes.

7.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Afin de réaliser son activité, l'association bénéficie de contributions volontaires en nature consistant en la participation de différents experts internationaux aux collèges mis en place au sein de l'association et la prise en charge des frais de déplacement de ces experts par les membres de l'association. L'année 2023 est marquée par une participation accrue aux séminaires, réunions et commissions organisées en présentiel par l'association.

Avec 19 réunions au siège, l'AIMS a bénéficié de 61 journées de travail en 2023 réunissant 841 participants externes au total. Le chiffrage de leur frais de déplacement est difficilement calculable. Cependant, l'estimation de leurs honoraires est évaluée à 1 200 850 € et leur coût d'accueil à 617 580 € ; soit un total de 1 818 430 €.

Le tableau ci-dessous fournit la liste des réunions de travail organisées en 2023 à l'AIMS :

Réunions au siège de l'AISM	Dates en 2023	Nbre de participants	Nbre de jours	Estimation du coût d'accueil *	Estimation des honoraires **	Total
Visite de travail UKHO	11-janv-23	15	1	2 700 €	5 250 €	7 950 €
Commission ENAV 31	30 janvier – 3 février 2023	84	4	60 480 €	117 600 €	178 080 €
Réunion du Conseil IFAN	02-mars-23	19	1	3 420 €	6 650 €	10 070 €
PAP49	7 – 9 mars 2023	17	8	24 480 €	47 600 €	72 080 €
Visite du Trésorier de l'AISM	23-mars-23	10	1	1 800 €	3 500 €	5 300 €
Réunion avec le gouvernement	16-mai-23	12	1	2 160 €	4 200 €	6 360 €
Visite de travail UKHO	13-14 juin 2023	13	2	4 680 €	9 100 €	13 780 €
Cours de l'Académie « Procurement »	19-23 juin 2023	9	5	8 100 €	15 750 €	23 850 €
Visite de travail délégation Croatie	27-juin-23	18	1	3 240 €	6 300 €	9 540 €
Séminaire sur le risque	24 – 28 juillet 2023	30	5	27 000 €	52 500 €	79 500 €
PAP 50	6-8 septembre 2023	17	3	9 180 €	17 850 €	27 030 €
Commission VTS 54	18-22 septembre 2023	131	5	117 900 €	229 250 €	347 150 €
Commission DTEC 1	25-29 septembre 2023	114	5	102 600 €	199 500 €	302 100 €
Séminaire MCP	30-oct-23	37	1	6 660 €	12 950 €	19 610 €
MASS Workshop	2-3 octobre 2023	38	2	13 680 €	26 600 €	40 280 €
LAP 25	11-12 octobre 2023	19	2	6 840 €	13 300 €	20 140 €
Commission ENG 17	16-20 octobre 2023	112	5	100 800 €	196 000 €	296 800 €
Commission ARM 17	23-27 octobre 2023	93	5	83 700 €	162 750 €	246 450 €
79e session du Conseil de l'AISM	11 – 14 décembre 2023	53	4	38 160 €	74 200 €	112 360 €
Total		841	61	617 580 €	1 200 850 €	1 818 430 €

* Le coût d'accueil (hôtel + repas) est calculé sur la base de 180€ par jour et par personne.

** L'estimation des honoraires est calculée sur la base de 350€ par jour et par expert.

8 Autres informations

8.1 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

8.2 Information relative à la rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

8.3 Informations relatives à l'effectif

Catégorie	Personnel salarié
Dirigeants	1
Cadres	4
Employés	7
Contrat d'apprentissage	4
Total	16

8.4 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 450 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	20 450 €

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements hors bilan

- En contrepartie d'une subvention d'investissement reçue d'un million d'euros de la part de l'Etat français, l'association s'est engagée à maintenir son siège social en France pour une durée de 10 ans. Cet engagement courait jusqu'en 2021.
- L'association a signé un memorandum of understanding pluriannuel avec un organisme malaysien le 3 juin 2023 pour 4 ans. L'engagement financier de 125 000 € par an n'est pas comptabilisé en produits à recevoir pour les années 2024 à 2026.
- L'association a signé une convention cadre pluriannuelle avec le Ministère Français de la Mer le 9 novembre 2021 pour 3 ans. L'engagement financier de 20 000 € par an n'est pas comptabilisé en produits à recevoir pour 2024.

9.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Retraitement de crédits-bails				
	Terrains et constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			n.a.	
Amortissements			n.a.	
- Cumuls exercices antérieurs				
- Dotation de l'exercice				
Sous-total				
Redevances payées				
- Cumuls exercices antérieurs			134 779	134 779
- Dotation de l'exercice			26 065	26 065
Sous-total			160 844	160 844
Redevances restant à payer				
- A un an au plus			6 431	6 431
- A cinq ans au plus				
- A plus de cinq ans				
Sous-total			6 431	6 431
Valeur résiduelle			n.a.	
- A un an au plus				
- A plus d'un an et 5 ans au plus				
- A plus de cinq ans				
Sous-total				
Montant pris en charge dans l'exercice			26 065	26 065